

RAPPORT DU DIRECTEUR DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous remettre ci-après, pour être soumis au Conseil Général, le rapport annuel sur le service des Postes, Télégraphes et Téléphones du département de la Vendée.

Ce rapport est appuyé de tableaux comparatifs des produits et principales opérations réalisés pendant l'année 1918.

I. — POSTES

La situation des établissements de poste n'a subi aucun changement et restait la suivante au 31 décembre dernier :

- 83 Recettes de plein exercice ;
- 44 Bureaux de Facteur-Receiveur ;
- 8 Recettes auxiliaires.

Toutefois, on peut, dès maintenant et par anticipation sur le prochain compte-rendu mentionner que la recette auxiliaire, avec distribution locale, existant dans la commune de l'Aiguillon-sur-Vie est transformée en bureau dénommé « Agence Postale ».

Il s'agit, dans l'espèce, d'une première application au département de la Vendée, d'une mesure d'ordre général décidée par arrêté ministériel du 10 septembre 1918 et destinée à donner au public des facilités nouvelles pour recevoir et expédier des valeurs déclarées, objets contre remboursement, recouvrements, mandats d'articles d'argent internationaux et opérations de caisse d'épargne.

Les bureaux de cette nature, confiés à des particuliers, doivent, en principe, rendre aux populations rurales des services analogues à ceux des établissements de facteur-receveur. Ils sont installés, de préférence, dans les localités déjà dotées de bureaux télégraphiques ou téléphoniques municipaux ou de recettes auxiliaires postales, de manière à constituer une organisation d'ensemble économique répondant à tous les besoins essentiels des communes dont l'importance ne justifie pas encore la création d'un bureau de plein exercice.